

# Des cibles prioritaires de prévention

Agir sur des risques, des thématiques et des secteurs d'activité ciblés pour gagner en efficacité. Ces priorités font l'objet d'un plan d'actions régional.

## Des risques majeurs ou émergents

- Troubles musculo-squelettiques (TMS) manutentions manuelles
- Risques chimiques/Cancérogènes, Mutagènes, Toxiques pour la Reproduction (CMR)
- Risques routiers
- Risques psycho-sociaux

## Des thèmes stratégiques

- Populations fragiles (seniors, victimes d'AT/MP...)
- Conception des lieux de travail
- Démarches durables de prévention (Evaluation des Risques Professionnels/Systèmes de Management de la Sécurité/Développement durable)

## Des secteurs d'activité à forte sinistralité

- Grande distribution et commerce de gros
- BTP
- Intérim
- Métallurgie/Mécanique
- Collecte et traitement des déchets
- Aide et soins à la personne en établissement
- Aide et soins à la personne à domicile
- Logistique
- Transport
- Plasturgie
- Agroalimentaire

## Contacts

### Cram Rhône-Alpes

Direction des Risques Professionnels et de la Santé au Travail  
26 rue d'Aubigny  
69436 LYON CEDEX 03  
Tél. 04 72 91 96 96  
Fax 04 72 91 97 09  
preventionrp@cramra.fr  
www.cramra.fr

### Tarifification

Pour tout renseignement concernant votre taux de cotisation, son mode de calcul, les dépenses affectées aux « comptes employeurs »...

Tél. 04 72 91 98 91  
Fax 04 72 91 96 71  
E-mail : contactstarification@cramra.fr

### Prévention

#### Formation

Tél. 04 72 91 97 22  
Fax 04 72 91 96 40

#### BTP

Tél. 04 72 91 97 28  
Fax 04 72 91 98 56

#### Documentation

Tél. 04 72 91 97 92  
Fax 04 72 91 98 55

### Antennes Départementales

#### AIN

3 rue du Docteur Nodet  
01 000 Bourg  
Tél. 04 37 62 19 70  
Fax 04 37 62 19 79

#### SAVOIE

63 rue Costa de Beauregard  
73 000 Chambéry  
Tél. 04 79 70 05 27  
Fax 04 79 70 76 07

#### DRÔME - ARDÈCHE

Concept Girodet  
Allée du Concept - Bât C  
26 500 Bourg-lès-Valence  
Tél. 04 75 83 91 40  
Fax 04 75 83 91 49

#### HAUTE-SAVOIE

Le Citadelle  
21 avenue des Hironnelles  
74 000 Annecy  
Tél. 04 50 66 68 00  
Fax 04 50 66 68 09

#### ISÈRE

27 rue André Maginot  
38 024 Grenoble Cedex 01  
Tél. 04 76 47 29 09  
Fax 04 76 85 24 31

#### RHÔNE/NORD-ISÈRE

26 rue d'Aubigny  
69436 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 91 96 96  
Fax 04 72 91 97 09

#### LOIRE

Le Polytech  
1 rue de l'informatique  
42 000 Saint-Étienne  
Tél. 04 77 92 85 80  
Fax 04 77 92 85 86

## Cram Rhône-Alpes

# Gérer et prévenir les risques professionnels

Une action ciblée et coordonnée pour les entreprises du régime général et leurs salariés



réalisation et impression Cram Rhône-Alpes - photos © Philippe Caumes et Cram Rhône-Alpes - Réf. SP 1123 04/09

# La Cram Rhône-Alpes...

## ● ● ● l'assureur social des entreprises

### Organisme privé de Sécurité Sociale qui assure une mission de service public.

En tant qu'assureur social des entreprises de la région, pour les risques Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP), la Cram assure :

- le suivi statistique des sinistres,
- le calcul des cotisations AT/MP des entreprises,
- le développement de la prévention des risques professionnels.

## ● ● ● une référence sécurité et santé au travail

- pour l'entreprise : employeur, salariés, CHSCT, délégués du personnel,
- pour les branches professionnelles et les organisations syndicales.

## ● ● ● un partenaire incontournable

- pour les services de santé au travail (SST),
- pour les services déconcentrés de l'État,
- pour tous les acteurs de la prévention.

## Missions

### Prévenir les risques professionnels

Fondée sur le postulat que les risques liés au travail peuvent être évités, ou au moins maîtrisés, la prévention se justifie autant pour des raisons éthiques qu'économiques : ce qui importe, c'est de préserver la santé et d'assurer la sécurité des salariés dans l'entreprise.

### Calculer et notifier les taux de cotisation

Chaque année le service Tarification de la Cram Rhône-Alpes calcule et notifie aux 220 000 employeurs de la région, leur taux de cotisations AT/MP. Ces cotisations servent à indemniser les salariés qui sont victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.



# Une équipe d'ingénieurs et techniciens spécialisés en prévention aux côtés des entreprises et des salariés de la région

## Interventions sur les lieux de travail

Détecter, évaluer, analyser les risques professionnels et étudier avec les entreprises des dispositifs de prévention, en particulier sur les risques et secteurs d'activité ciblés.



▶ Chaque année, les ingénieurs et techniciens conseils de la Cram réalisent des interventions auprès de plus de 4 000 entreprises en région.



## Évaluation des risques chimiques et physiques

Effectuer des mesures, des analyses, évaluer, conseiller, accompagner les entreprises dans leurs choix de prévention : substitution de produits dangereux, évolution des procédés, solutions de ventilation, traitement acoustique...

▶ Un groupe d'experts et des laboratoires pour qualifier, quantifier les polluants sur les lieux de travail et conseiller les entreprises.

## Assistance à la conception des lieux et équipements de travail

Intervenir auprès des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des concepteurs et des utilisateurs pour intégrer la sécurité le plus en amont possible dans les équipements, les locaux et les procédés de travail. Aider les entreprises à réaliser une étude des postes et de l'organisation du travail.



▶ Une modification non prise en compte à la conception coûtera beaucoup plus chère une fois l'installation réalisée.



## Formation

Former des personnes ressources dans les entreprises des secteurs d'activité prioritaires en prévention

▶ Organiser, animer des stages sur le management de la sécurité, l'évaluation des risques, l'analyse d'accident, l'animation de la sécurité en entreprise... en partenariat avec des organismes de formation ou des organisations professionnelles. Près d'un millier de salariés participent chaque année aux formations de la Cram Rhône-Alpes.

## Information Documentation

Aider les entreprises dans leurs actions d'information et de sensibilisation, répondre à leurs questions techniques, juridiques ou médicales, en diffusant les publications de la Cram et de l'Inrs (brochures, affiches, films, cédéroms).



▶ Effectuer, sur demande, des recherches dans un fonds documentaire spécialisé.



## Incitations financières

Proposer des aides techniques et financières afin d'accompagner des plans d'actions améliorant la sécurité et les conditions de travail dans les entreprises.

▶ Tous les ans près d'une centaine d'entreprises bénéficient d'une aide financière de 42 000 € en moyenne représentant 20% des sommes investies en prévention.

## Aides à la gestion du risque AT/MP

Mettre à disposition des employeurs plusieurs services en ligne :

### [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

Consultation du taux de cotisation AT/MP de l'établissement et du compte employeur détaillé (salaires, effectifs, dépenses réglées par les Cram...) sur les deux dernières années.

▶ Accès gratuit 7 jours/7, sécurisé par un code confidentiel, possibilité de déléguer un mandataire (expert-comptable, cabinet conseil...).

### [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)

Déclaration en ligne d'accident du travail pour une gestion plus facile et plus rapide.

## ▶ En savoir plus

[www.cramra.fr](http://www.cramra.fr)  
Rubrique "L'entreprise"

